



# CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LES ÉLÈVES AU BÉNÉFICE DE MESURES INDIVIDUALISÉES ET L'ECCG MARTIGNY, 2024 – 2025

---

Cher\_ère élève,

Tes performances sportives ou artistiques t'ont permis d'obtenir des mesures individualisées à l'ECCG de Martigny.

Celles-ci favorisent une meilleure harmonisation entre ta formation et la pratique intensive de ta discipline sportive/artistique. Elles te permettent de te maintenir dans ton environnement social et scolaire.

L'école possède le label « Swiss Olympic Partner School ». Elle intègre dans sa ligne directrice une philosophie du sport de performance.<sup>1</sup>

Ces mesures entraînent certains droits et obligations pour toi, artiste ou sportif, et pour l'école. Le présent contrat de partenariat permet de poser les bases de ta réussite scolaire et sportive ou artistique.

## DROITS DE L'ATHLÈTE OU DE L'ARTISTE

Pour te permettre de mettre en accord formation scolaire, entraînements sportifs, compétitions et cours artistiques, **tu disposes d'une structure adéquate qui comprend :**

- un aménagement de l'horaire hebdomadaire avec possibilité de bénéficier d'entraînements sur le temps scolaire ;
- un aménagement de l'horaire hebdomadaire avec possibilité de bénéficier d'aides pédagogiques ;
- un suivi sportif/artistique et un dispositif d'accompagnement ;
- la possibilité d'obtenir des dispenses partielles de cours pour une période restreinte ou à l'année **jusqu'à une moyenne annuelle maximale de 6 périodes par semaine**. Ces dispenses portent sur les disciplines enseignées pendant les absences régulières dues à un entraînement spécifique ou à un enseignement personnalisé.<sup>2</sup>

**La demande de dispense de cours** doit être adressée à la direction de l'ECCG [sandra.deslarzes@edu.vs.ch](mailto:sandra.deslarzes@edu.vs.ch) en fournissant une lettre de motivation signée par tes parents (ou par ton-ta représentant-e légal-e) et par ton entraîneur ou par le-la professeur-e concerné-e.

---

<sup>1</sup> Directives réglant l'attribution des labels de qualité de Swiss Olympic à l'établissement de la formation proposant un modèle de promotion de sport spécifique, août 2010

<sup>2</sup> Directives du 13 janvier 2012 relatives à l'organisation et au fonctionnement des structures SAF édictée par le département.



## OBLIGATIONS DE L'ATHLÈTE OU DE L'ARTISTE

Pour réussir ta formation professionnelle en parallèle avec la pratique de ton sport ou de ton activité artistique **tu dois montrer un degré de motivation et d'engagement avéré** <sup>3</sup>. Cet engagement doit se traduire par des comportements adéquats décrits ci-dessous :

- avoir un comportement scolaire respectueux et orienté vers du travail sérieux ;
- respecter les sept principes de la Charte d'éthique du sport édictée par Swiss Olympic ;
- respecter les règles de conduite "cool and clean" ;
- respecter le règlement de l'École de commerce et de culture générale de Martigny ;
- informer ta coordinatrice de ton planning d'entraînements ou d'activités annuels au moyen du document *MI\_planning\_24-25\** ;
- informer régulièrement ta coordinatrice de tes résultats à l'adresse suivante [antocha.imboden@edu.vs.ch](mailto:antocha.imboden@edu.vs.ch) ;
- fournir tous les justificatifs et signatures adéquats lors de demandes de congé pour les absences liées directement à la pratique encadrée de sport ou d'activité artistique ; celles-ci sont de type "non comptabilisées"  
(*Les séances de physiothérapie doivent impérativement avoir lieu durant les heures libres*) ;
- lors d'absences prolongées, prendre contact avec les professeurs concernés avant le départ afin de connaître le programme vu au cours et les modalités de rattrapage scolaire ;
- **dès ton retour, rapidement rattraper la matière vue en ton absence.**

### REMARQUE IMPORTANTE

**La priorité reste l'école et le programme scolaire, la Direction peut exiger une présence scolaire quand elle la juge nécessaire.**<sup>4</sup>

Tout manquement de la part de l'élève à l'un des engagements précités peut entraîner des mesures disciplinaires **et/ou sportives** de la part de la Direction.

**Rem. Les feuilles 1 et 2 restent en ta possession.**

---

<sup>3</sup> Critères spécifiques pour l'admission en structure SAF (Sport-Arts-Formation), DECS 2012

<sup>4</sup> Lignes directrices S-A-F, DECS août 2007, 4. Principes



SIGNATURES

Contrat de partenariat entre **l'École de commerce et de culture générale de Martigny**, représentée par sa directrice Mme Sandra Deslarzes et par sa coordinatrice SAF, Mme Antocha Imboden et **le\_la jeune sportif\_ve ou artiste soussigné\_e au bénéfice de mesures individualisées** de l'ECCG de Martigny, **année scolaire 2024-2025**.

Par ma signature, je confirme avoir bien lu et compris ce contrat de partenariat. J'ai également pris connaissance de mes droits et obligations et m'engage à les suivre.

Nom	Prénom
Classe	
Activité sportive ou artistique	Niveau
<input type="checkbox"/> Je possède une Swiss Olympic Talent Card	No :
Entraîneur / Responsable	
Nom	Prénom
No de téléphone	
Adresse mail	
Date	

*Ce document est à remettre dûment signé à ta\_ton titulaire pour le 21.08.24*

Signature de l'élève

.....

Signature des parents ou de votre représentant légal

.....

Antocha Imboden, Coordinatrice S-A-F

Sandra Deslarzes, Directrice